

Évolution —
réglementaire

Calorifugeage en 2022 : un isolant de classe 4 nécessaire pour bénéficier de la prime CEE



C'est une évolution réglementaire importante dans le cadre d'une rénovation énergétique, notamment en copropriété. Jusqu'à maintenant, l'obtention de la prime des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) était conditionnée à l'utilisation d'un isolant de classe 3 pour les travaux de calorifugeage¹.

Dans le cadre du 39^{ème} arrêté des CEE à paraître d'ici la fin d'année, cette caractéristique évoluera en 2022 : il deviendra impératif d'avoir recours à un isolant de classe supérieure ou égale à 4. Une exigence renforcée afin d'obtenir de meilleurs résultats et réduire plus efficacement les consommations d'énergie de la résidence collective.

Hellio, acteur de référence de la maîtrise de l'énergie, a anticipé et propose déjà la classe 4 aux copropriétés éligibles depuis le 1^{er} octobre 2021. Une démarche qualité qui illustre l'engagement du groupe dans l'optimisation des économies d'énergie.

¹ FOST [BAR-TH-160](#)

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon – 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com



Le financement à 100 % n'est plus garanti en 2022

Le calorifugeage gratuit restera d'actualité en 2022, mais exclura certaines résidences. En effet, les isolants de classe 4 sont plus épais que leurs homologues de classe 3. Dans certains bâtiments où les conduits hydrauliques sont étroitement reliés au plafond ou aux murs, la pose des gaines en laine de verre et PVC s'avère impossible, par manque de place.

Dans le cas où la configuration de la tuyauterie ne permet pas l'installation d'une classe 4, les copropriétaires peuvent toujours profiter de l'aide CEE pour une classe 3 jusqu'à l'entrée en vigueur du 39^{ème} arrêté. Ensuite, elles devront s'acquitter d'un reste à charge obligatoire. Cette date étant incertaine, Hellio recommande aux copropriétés de signer les devis avant le 31 décembre 2021.

Rappel sur le calorifugeage



Le calorifugeage est une opération consistant à isoler les réseaux de tuyauterie de chauffage, qui acheminent l'eau chaude depuis la chaudière collective vers les appartements d'un immeuble. Mal isolées, ces canalisations entraînent des déperditions de chaleur, sources de gaspillage d'énergie. En effet, l'eau chaude baisse en température jusqu'à son arrivée dans les radiateurs ou aux robinets. Conséquence directe : les occupants doivent surchauffer pour obtenir un confort satisfaisant.

En isolant les tuyaux d'un immeuble, avec une gaine qui vient les enrober, il est donc possible de limiter les pertes de chaleur, et donc réduire les factures de chauffage. Un geste intéressant alors que les tarifs de l'énergie s'envolent.

En raison de son intérêt en matière d'économies d'énergie, le calorifugeage est **un projet éligible à une aide financière encadrée par l'État** : la prime des [Certificats d'économies d'énergie](#).

Les travaux de calorifugeage sont généralement associés à l'isolation des points singuliers (compteurs, vannes, purgeurs, clapets...) qui représentent des ponts thermiques importants à protéger.

À propos de Hellio



Engagé depuis 2008, Hellio est l'acteur de référence de la maîtrise de l'énergie. Pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer), Hellio ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, Hellio œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur-mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, Hellio prend part à l'effort de relance pour faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com